



Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

22 FEV. 2019

COURRIER ARRIVÉ

Conseil d'administration du 21 février 2019

Délibération n° 2019/12

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts et la commune de Chauché (Quartier Séniors)

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention de maîtrise foncière entre la communauté de communes de Saint Fulgent – Les Essarts, la commune de Chauché et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières en vue de favoriser la réalisation d'un projet de logements à destination de personnes âgées.
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Vice-Président du Conseil
d'Administration

Marcel GAUDUCHEAU

Vu et approuvé le 22 FEV. 2019

Le Préfet de la Vendée
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT